

Stéphan MARET, Directeur

Lundi 10 avril 2017

Chargées de communication

Vanessa GUERIN

Aurore YMONNET

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'annonce de l'aménagement d'éventuels parkings payants pour les visiteurs au CHU de Poitiers a suscité de nombreuses réactions. En réponse aux questions soulevées par cette annonce, il convient d'apporter les précisions suivantes pour une parfaite compréhension.

Point sur les capacités de stationnement du site de la Milétrie et rappel des mesures engagées

Le site de la Milétrie du CHU de Poitiers dispose de 878 places de stationnement pour les usagers, y compris les emplacements pour personne en situation de handicap. Ces parkings sont répartis autour de Jean-Bernard, à côté du pôle régional de cancérologie (PRC), devant le centre cardio-vasculaire, devant le pavillon René-Beauchant, et à côté de la cité gériatrique.

Ces zones de stationnement sont accessibles, de 6h45 à 14h15 du lundi au vendredi, par le biais d'un contrôle assuré par les agents de l'unité accueil-prévention. Ce contrôle a pour but, aux horaires de fréquentation les plus importants, de vérifier le motif médical de la venue du patient. En dehors de ces horaires, les accès sont libres.

Concernant le personnel, ce sont 2 913 places qui sont mises à disposition. L'accès à ces parkings se fait par badge selon les droits ouverts en fonction du ou des lieux de travail.

En 2012, une étude a été réalisée pour connaître le « pic de présence » du personnel par tranche de 30 mn, en tenant compte des absences (congé annuels, maladie, formation ...). Celui-ci s'établissait à 2 970 agents sur la plage horaire comprise entre 13h45 et 15h00.

Le 15 septembre 2014, le CHU et Grand Poitiers ont signé le plan de déplacement d'établissement. Figure notamment dans ce plan la volonté de créer des zones de stationnements prioritaires pour les usagers au plus près des lieux de soins et bien distinctes des parkings du personnel.

Au 1^{er} janvier 2017, à l'ouverture du centre cardio-vasculaire, ce sont 120 places de stationnement supplémentaires qui ont été mises à disposition des usagers et 60 pour les professionnels de santé.

Au 1^{er} juillet 2017, ce seront, au total, 300 places supplémentaires qui auront été mises en service, pour moitié pour les patients et les usagers, pour l'autre moitié pour le personnel. 700 000 euros auront été dépensés pour les travaux de voirie et d'aménagement de ces places supplémentaires.

Les dispositions envisagées

D'une part, les usagers n'ont aujourd'hui aucune information sur le nombre de places disponibles par parking lorsqu'ils se présentent sur le site de la Milétrie.

D'autre part, les contrôles d'accès réalisés par les agents de l'unité accueil-prévention ne permettent pas toujours d'avoir l'assurance que la personne souhaitant accéder à un parking a réellement un rendez-vous médical. Il s'ensuit que plusieurs parkings à proximité des bâtiments de soins ne sont pas uniquement utilisés par des consultants ou des hospitalisés. Ces dysfonctionnements génèrent du mécontentement, des retards et nuisent donc à la fluidité de la prise en charge.

Deux propositions visent à améliorer l'accueil des usagers en proposant, dès l'arrivée sur le site, des facilités de stationnement afin de garantir un parcours plus serein pour le consultant qui ne doit pas avoir comme préoccupation supplémentaire les difficultés à garer son véhicule :

1 - L'installation d'afficheurs numériques, couplés à un dispositif de comptage des véhicules présents sur la zone de stationnement, permettra à l'utilisateur de connaître le niveau de remplissage du parking et de ne pas s'engager sur un parking complet. Ce système, déjà très répandu dans les villes, fonctionne en temps réel et donne donc des informations fiables et utiles.

2 - La mise en œuvre de stationnements différenciés a pour but premier de garantir des places aux patients, consultants et hospitalisés. L'objectif est de dissuader les visiteurs de stationner longtemps, ainsi que tout autre utilisateur d'accéder, pour d'autres motifs, à des emplacements réservés aux patients.

Ce plan a été présenté au conseil de surveillance du CHU de Poitiers lors de sa séance du 24 juin 2016, ainsi qu'au personnel médical et à l'encadrement lors d'assemblées générales les 31 janvier et 1^{er} février 2017.

Une entrée en vigueur de ce programme est envisagée dans le courant de l'automne 2017. A ce jour, rien n'est encore arrêté s'agissant des tarifs, ainsi que des temps de gratuité qui seront accordés, en particulier pour les accompagnants et les familles. Ces dispositions sont encore à l'étude. Une fois connues, les modalités seront soumises aux représentants de patients et d'usagers afin de recueillir leur avis et avant toute entrée en vigueur de ce programme.